

ANNEXE 2 : REFERENCES PROFESSIONNELLES EN MATIERE DE REPRESENTATION JURIDIQUE

Lot n°

Nom ou type de personne publique représentée (dont strate le cas échéant)	Type de recours et juridiction	Moyens développés	Stratégie choisie	Résultats obtenus	Observations

Remplir 1 fiche par référence. 5 références maximum